

Fiche d'inscription et règlement - Tahiti Fusion Project

A renvoyer avec le paiement à l'adresse suivante : *AELA - 140, chemin du Pin Fourca - 83920 La Motte*

NOM—Prénom :

Adresse :

Email :

Tel portable :

· Possibilité de régler en plusieurs fois : envoyer tous les chèques avec date d'encaissement au dos. Le solde doit être versé au plus tard 1 semaine avant le 1^{er} stage.

· Paiement par chèque (ordre: AELA), espèces ou virement bancaire (IBAN à demander par email à association_ela@hotmail.com)

Stages choisis (cocher les cases) :

Samedi 04/02	Dimanche 05/02	Samedi 04/03	Dimanche 05/03	Vendredi 31/03
14h-17h <input type="checkbox"/> Les bases de la danse tahitienne	10h-13h <input type="checkbox"/> Les bases de la danse tahitienne	14h-17h <input type="checkbox"/> Vers la fusion tahitienne	10h-13h <input type="checkbox"/> Vers la fusion tahitienne	18h-20h30 Je désire présenter le projet chorégraphique sur scène le 31/03/2017 et m'engage à être présente à tous les stages et répétitions* <input type="checkbox"/>
17h30-19h30 <input type="checkbox"/> Chorégraphies (1 ^{ère} partie)	14h-16h <input type="checkbox"/> Chorégraphies (2 ^{ème} partie)	17h30-19h30 <input type="checkbox"/> Révisions des chorés 1&2 Et apprentissage de la chorégraphie fusion	14h-16h <input type="checkbox"/> Révisions des chorés 1&2 Et apprentissage de la chorégraphie fusion	

Règlement à lire et signer :

*Le professeur se réserve le droit de refuser la participation à la scène ouverte si le stagiaire n'a pas assisté à tous les stages comme convenu.

L'inscription aux stages sera effective une fois le 1^{er} acompte versé. En cas d'annulation de la part du stagiaire, l'organisation se réserve le droit de refuser ou d'accepter le remboursement partiel ou total de la somme versée. En cas d'annulation d'AELA, les stagiaires seront remboursés en intégralité.

L'Association Expressions et Langages d'Ailleurs et le professeur ne sont en aucun cas responsables des personnes mineures participant aux stages.

L'accès aux salles de danse est réservé aux stagiaires. Les participants aux stages sont priés de respecter les locaux et l'environnement du site d'accueil : locaux non fumeurs, accès aux salles de danse uniquement pieds nus ou en chaussures/chaussons de danse. Eviter les foulards à sequins.

AELA, le professeur et l'école de danse ne pourront être tenus pour responsables en cas de dégradation, de perte ou de vol d'effets personnels lors des stages.

Pour le bon déroulement des stages, les participants sont priés d'arriver à l'heure et de respecter la parole des professeurs. Les effets personnels ne devront pas gêner le passage ni la progression des danseurs.

Les appareils photos et caméras vidéo ne pourront être utilisés qu'avec **accord préalable du professeur.**

Des photos et des vidéos réservées à l'usage de d'AELA (site internet, publicité, etc...) pourront être prises pendant les stages et les spectacles. Les participants acceptent donc de céder gratuitement leur droit à l'image.

Les participants doivent s'assurer d'être en bonne condition physique, AELA et le professeur ne pourront être tenus pour responsables en cas de blessure.

J'ai lu et j'accepte le règlement et les conditions d'inscription. Date et Signature: